Motion présentée au Conseil d’Administration du *[date]* par les représentants des personnels élus – Liste SE-Unsa

M./Mme le/la Principal.e,

L’ensemble des personnels enseignants du collège **XXX** souhaite exprimer sa vive opposition à la constitution de groupes de niveau dans l’établissement. La nouvelle organisation imposée par le ministère ne sera pas sans conséquences néfastes sur les élèves, les enseignants et l’ensemble de la communauté éducative.

Le regroupement des élèves les plus faibles, souvent issus de milieux moins favorisés, ayant des troubles d’apprentissage ou décrocheurs, va à l’encontre de la mixité sociale et scolaire à laquelle nous sommes attachés, et ne fera qu’accentuer la ségrégation.

Des groupes de niveaux reposent juste sur un niveau moyen imprécis (bon / moyen / faible), contrairement à des groupes de besoin qui sont corrélés au niveau de maîtrise d’une notion ou d’une compétence particulière à renforcer.

L’existence de groupes homogènes faibles, sans tête de classe, va entraîner des conditions d’enseignement très difficiles pour les enseignants qui auront la charge de ces groupes. Ce n’est pas l’hétérogénéité des groupes qui est gênante, mais une trop grande hétérogénéité des élèves dans des classes à effectifs chargés.

Pour les enseignants de français et de mathématiques, cela va entraîner une dégradation des conditions de travail : une répartition des services entravée, avec, dans le cas de barrettes totales de la 6ème à la 3ème dans deux ans, la contrainte pour les enseignants d’avoir tous les niveaux, des progressions communes à l’encontre de la liberté pédagogique, des groupes de niveau 2 et 3 de 30 élèves, l’impossibilité d’être nommé professeur principal pour des enseignants qui n’auront pas de classes entières…

Ces groupes de niveaux ne sont pas ou peu financés par l’Etat, et obligent les établissements à prendre sur leur marge horaire. Si celle-ci n’est plus disponible que pour le français et les mathématiques, les enseignants des autres disciplines vont en pâtir : langues et cultures de l’antiquité menacées, fin des dédoublements en langues et en sciences (s’ils existaient encore !)… On peut également craindre une multiplication

des compléments de service dans toutes les disciplines, voire même de nouvelles mesures de carte scolaire.

Aux parents d’élèves, notamment des plus faibles, il faudra expliquer les décisions d’assignation de leur enfant au groupe 1, ce qui n’ira pas sans générer des tensions voire des conflits avec certaines familles. Ce sera aux personnels du collège que reviendra la tâche de gérer la frustration.

Les groupes de niveau constituent un non-sens pédagogique et organisationnel, qui ne manqueront pas de créer des conditions de travail dégradées. Les valeurs défendues par le SE-Unsa sont profondément remises en cause : nous soutenons un collège pour tous, sans sélection, qui scolarise ensemble tous les enfants d’une tranche d’âge, mais dans le respect des besoins de chacun. Nous défendons pour chacun une scolarité et une orientation positives, fondées sur les aptitudes des jeunes et non sur leurs insuffisances.

Aucun texte règlementaire n’a à ce jour été publié, or dans un Etat de droit et démocratique, on légifère d’abord, on exécute ensuite ! Par conséquent, le Code de l’Education demeure notre référence.

Pour toutes ces raisons, et en l’absence de moyens supplémentaires et de texte officiel, nous nous opposons, **M./Mme le/la Principal.e**, à la proposition de répartition des moyens que vous nous avez soumise.